

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Jeudi 12 Avril 2018.

L'An deux mille dix-huit, le jeudi 12 Avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 21

P. RIO – D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB
KEBAY – P. TROADEC – A. ZERKAL - S. BELLAHMER – P. LOUISON – C. VAZQUEZ
– F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILHI – M. AUBRY - C. RENKLICAY - S.
GHENAIM – L. CAMARA - S. GIBERT - K. OUKBI.

Absents excusés représentés : 7

Y. ITOUA représentée par S. LAATIRISS - G. BAGAVANE représenté par M. AUBRY – C.
MABANZA représentée par F. OGBI – T. DIAWARA représentée par C. TAWAB KEBAY –
L. HERGAUX représentée par D. ATIG – C. M' PIANA représentée par S. GIBERT – A.
LAMOTHE représentée par K. OUKBI

Absent Excusé : 1

J. BORTOLI

Absents : 6

A. QAROUACH – Y. BOUKANTAR – S. GAUBIER – S. BENDIAB – D. DIARRA - G.
BINOIS.

Délibération N° DEL – 2018 – 0026 : « *Compte de gestion 2017 - Locaux Commerciaux* ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment les articles L.612-1 à L.612-20, l'article L2311-1 et l'article L2335-2,

Vu le compte de gestion présenté par Madame la Trésorière de Grigny indiquant les résultats de l'exercice 2017,

Vu le compte administratif 2017 - Budget Locaux Commerciaux présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission des services ressources du 9 avril 2018,

Délibère, et,

Arrête le compte de gestion 2017 dont les résultats s'établissent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	100,06 €	1 235 348,51 €	1 235 448,57 €
DEPENSES	0,00 €	1 046 166,95 €	1 046 166,95€
RESULTATS DE L'EXERCICE	100,06 €	189 181,56 €	189 281,62 €
REPORT A NOUVEAU N-1	14 562,67 €	208 772,97 €	223 335,64 €
RESULTATS DE CLOTURE 2017	14 662,73 €	397 954,53 €	412 617,26 €

Déclare que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve,

Dit que ce compte de gestion est conforme au compte administratif 2017 - Budget Locaux Commerciaux.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : voix pour: 24

Abstentions : 2 (S. GIBERT, C. M'PIANA)

Voix contre : 2 (K. OUKBI, A. LAMOTHE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

18 AVR. 2018

Transmis au contrôle de légalité le : 18 AVR. 2018